

Annexe à la délibération du conseil Communautaire en date du 26/01/2018

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000060714 - INCITE BORDEAUX LA CUB

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Qualité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux, phase amort ou index	Marge fixe sur index phase amort 1 / amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'amortissement calculé (3)	Taux de progressivité plancher des échéances (3)	
-	82480	1208590	4 074 304,89	0,00	0,00	100,00	0,00	18,25 : 8,250 / 10,000	25/07/2018	T	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DL	0,000	-1,450	----	0,000
Total			4 074 304,89	0,00	0,00													

Ce tableau comporte 1 Ligne(s) du Prêt Réaménagé(s) dont le montant total garanti s'élève à : **4 074 304,89€**
Montants exprimés en euros
Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 23/07/2018

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018